








## CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE BUREAUX HAUTES MARLES – 26300 ALIXAN

<b>MAITRE D'OUVRAGE</b>		<b>SCI MICHEL BAULE</b> 9, place Jules Nadi 26100 ROMANS SUR ISERE
<b>ASSISTANT MAITRE D'OUVRAGE</b>		<b>LE PACTE CONSTRUCTIONS</b> Chemin des Huguenots 26000 VALENCE ☎ : 04.75.44.36.71 ✉ : <a href="mailto:contact@lepacteconstructions.fr">contact@lepacteconstructions.fr</a>

<b>ARCHITECTE (Mandataire)</b>		<b>Cabinet d'architecture Traversier</b> Usine Bellevue, Chemin des Presles 07 800 CHARMES SUR RHONE ☎ : 04.75.40.19.01 ✉ : <a href="mailto:contact@cabinet-traversier.fr">contact@cabinet-traversier.fr</a>
<b>ARCHITECTE (Associé)</b>	<b>LA ARCHITECTURE</b>	<b>LA ARCHITECTURE / Laure Soulard</b> 26, chemin de la combaz 74600 MONTAGNY LES LANCHES

<b>B.E.T. STRUCTURE</b> 	<b>BETEBAT</b> 9, rue de Bernardy 07204 AUBENAS ☎ 04.75.93.34.80 ✉ <a href="mailto:contact@betebat.fr">contact@betebat.fr</a>	<b>B.E.T. FLUIDES</b> 	<b>BE ACT</b> 4, rue Paul Henri Spaak 26000 VALENCE ☎ 09 82 44 12 11 ✉ <a href="mailto:contact@beact.pro">contact@beact.pro</a>
	<b>B.E.T. ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION</b> 	<b>OPT'ECO</b> 63, route de Gaud 26260 ST DONAT/H. ☎ 04 75 80 85 80 ✉ <a href="mailto:contact@opteco.fr">contact@opteco.fr</a>	

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :**

**Lundi 26 SEPTEMBRE 2022 à 12 h 00**



**SOMMAIRE**

<b>I. OBJET DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>4</b>
<b>II. CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES.....</b>	<b>4</b>
A. MODE DE CONSULTATION .....	4
B. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CANDIDATS .....	4
C. INTERVENANTS .....	4
D. Contrôle technique .....	5
E. Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé .....	5
F. Décomposition en tranches et en lots .....	6
G. Visite DU SITE .....	6
H. Complément à apporter au C.C.T.P. ....	6
I. Solutions de base.....	6
J. Prestation Supplémentaires ou Alternatives Eventuelles.....	6
K. VARIANTES A L'INITIATIVE DU CANDIDAT (vic).....	6
L. Délai d'exécution .....	7
M. Modifications de détail au dossier de consultation.....	7
N. Délai de validité des offres.....	7
O. Propriété intellectuelle des projets .....	7
P. Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense .....	7
<b>III. PRESENTATION DES OFFRES.....</b>	<b>7</b>
<b>IV. JUGEMENT DES OFFRES .....</b>	<b>8</b>
A. Critères de jugement des candidatures.....	8
B. Critères de jugement des offres .....	8
C. NEGOCIATIONS .....	9
<b>V. REMISE DES OFFRES .....</b>	<b>9</b>
<b>VI. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....</b>	<b>9</b>

## I. OBJET DE LA CONSULTATION

---

La présente consultation concerne les travaux nécessaires à la construction d'un bâtiment de bureaux – Hautes Marhes – 26300 ALIXAN.

A titre indicatif, les travaux commenceront au dernier trimestre 2022.

## II. CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

---

### A. MODE DE CONSULTATION

La présente consultation est lancée en marché privé.

Composition du dossier de consultation (DCE) :

- Le présent règlement de consultation,
- Le cadre de l'acte d'engagement,
- Le mémoire technique,
- Le CCTP COMMUN,
- Le P.G.C.
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP),
- Le cadre du détail estimatif des travaux (DPGF),
- Les plans (architecte et techniques).

Ce Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est téléchargeable gratuitement via le lien ci-dessous :

**[www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)**

### B. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CANDIDATS

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement d'entreprises, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de la remise de son offre ainsi que les prestations sous-traitées et leurs montants respectifs.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements,
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

### C. INTERVENANTS

**Maître d'Ouvrage :**

**SCI MICHEL BAULE**  
9 Place Jules Nadi  
26100 ROMANS-SUR-ISERE

**Assistance Maître d'Ouvrage :**

**LE PACTE CONSTRUCTIONS**  
Novalparc – 2 place Edmond Regnault  
26000 VALENCE  
☎ : 04.75.44.36.71  
✉ : [contact@lepacteconstructions.fr](mailto:contact@lepacteconstructions.fr)

**CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE BUREAUX – HAUTES MARLHES – 26300 ALIXAN**  
**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**La Maîtrise d'Œuvre est confiée au groupement de concepteurs :**

**Architecte (mandataire) :**

**CABINET TRAVERSIER**

Usine Bellevue, Chemin des Presles  
07800 CHARMES-SUR-RHONE  
☎ : 04.75.40.19.01  
✉ : [contact@cabinet-traversier.fr](mailto:contact@cabinet-traversier.fr)

**Architecte (associée) :**

**LAURE SOULARD**

29, chemin de la Combaz  
74600 MONTAGNY LES LANCHES  
Tél. : 06.28.05.71.30 - Mail : [agencelaarchitecture@gmail.com](mailto:agencelaarchitecture@gmail.com)

**B.E.T. Structure :**

**BETEBAT**

9, rue Bernardy – BP 199  
07204 AUBENAS  
☎ : 04.75.93.34.80  
✉ : [contact@betebat.fr](mailto:contact@betebat.fr)

**B.E.T. Fluides :**

**BEACT**

4, rue Paul Henri Spaak  
26000 VALENCE  
☎ : 09.82.44.12.11  
✉ : [contact@beact.pro](mailto:contact@beact.pro)

**B.E.T. Economie de la construction :**

**OPT'ECO**

63, route de Gaud  
26260 SAINT DONAT SUR HERBASSE  
☎ : 07.85.69.64.86  
✉ : [contact@opteco.fr](mailto:contact@opteco.fr)

- Représenté par **Monsieur Pierre TRAVERSIER**, mandataire.

La mission confiée au Maître d'Œuvre est une mission de base avec Etudes d'exécution basée sur les mêmes principes que le code de la commande public.

## **D. CONTROLE TECHNIQUE**

Les travaux faisant l'objet des marchés sont soumis au contrôle technique.  
La mission est confiée à :

**ALPES CONTROLES**

19bis, rue Jean Bertin  
26000 VALENCE  
☎ : 04.75.82.90.34  
✉ : [valence@alpes-controles.fr](mailto:valence@alpes-controles.fr)

## **E. COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE**

La mission est confiée à :

**C.B.SPS**

Christian BRET

**CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE BUREAUX – HAUTES MARLHES – 26300 ALIXAN**  
**REGLEMENT DE CONSULTATION**

L'Armailler  
5, allée Michel Nostradamus  
26500 BOURG LES VALENCE  
Tél. : 07.86.55.34.56 - Mail : [christianbret@live.fr](mailto:christianbret@live.fr)

**F. DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS**

La présente opération est constituée par une seule tranche ferme.  
Les travaux sont répartis en lots désignés à l'article correspondant du CCAP.

**G. VISITE DU SITE**

La visite du site est fortement recommandée.

Pour l'établissement de leur proposition de prix, les entreprises sont réputées avoir parfaitement pris connaissance des lieux et de l'environnement du chantier ainsi que de toutes les prestations et difficultés inhérentes à l'exécution de leurs ouvrages.

De ce fait, aucun supplément de prix et aucune prolongation de délai ne sera accordé.

**H. COMPLEMENT A APPORTER AU C.C.T.P.**

Les candidats n'ont pas à apporter de complément ou modifications aux prestations du Cahier de Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

**I. SOLUTIONS DE BASE**

Le dossier de consultation comporte une solution de base.

Les candidats devront obligatoirement répondre à la solution de base.

**J. PRESTATION SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES EVENTUELLES**

Chaque candidat doit présenter une proposition conforme au dossier de consultation (solution de base).

Les Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE) et les Prestations Alternatives Eventuelles (PAE) décrites doivent obligatoirement être chiffrées mais ne seront considérées que comme un complément à l'offre de base.

Les offres des candidats qui ne respectent pas ces exigences pourront être considérées comme incomplètes.

L'acheteur se réserve le droit de ne pas retenir les Prestations Supplémentaires ou Alternatives Imposées.

**K. VARIANTES A L'INITIATIVE DU CANDIDAT (VIC)**

Les variantes à l'initiative des candidats sont facultatives et restent à l'initiative des candidats.

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).

Ils peuvent toutefois, en supplément, présenter en annexe(s) des variantes concernant l'ensemble des prestations à condition qu'elles ne remettent pas en cause le résultat ou les performances attendus.

Toute variante proposée par un candidat, sans réponse sur le dossier de base, sera déclarée irrecevable.

L'acheteur se réserve le droit de ne pas retenir les variantes proposées par les candidats.

**CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE BUREAUX – HAUTES MARLHES – 26300 ALIXAN**  
**REGLEMENT DE CONSULTATION**

Ces variantes doivent être codifiées VIC (variante à l'initiative candidat) et seront numérotées de la façon suivante : VIC 01, VIC 02, etc...

**L. DELAI D'EXECUTION**

Le marché prend effet le jour de sa notification.

Le délai global d'exécution des travaux est fixé dans l'acte d'engagement et ne peut en aucun cas être changé.

Les délais d'exécution des travaux pour chaque lot sont laissés à l'initiative du candidat qui devra les préciser dans son mémoire technique, sans toutefois dépasser les délais plafonds correspondants définis dans le calendrier prévisionnel d'exécution.

**M. MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date

**N. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé dans l'acte d'engagement.

Il court à compter de la date limite de remise des offres.

**O. PROPRIETE INTELLECTUELLE DES PROJETS**

SANS OBJET

**P. DISPOSITIONS RELATIVES AUX TRAVAUX INTERESSANT LA DEFENSE**

SANS OBJET

### **III. PRESENTATION DES OFFRES**

---

Les offres des candidats devront entièrement être rédigées en langue française.

Les prix seront obligatoirement être indiqués en EUROS.

Il est rappelé que le signataire de l'offre doit être habilité à engager la société pour laquelle il répond.

**LE DOSSIER A REMETTRE PAR LES CONCURRENTS COMPRENDRA LES PIECES SUIVANTES :**

PIECES JUSTIFICATIVES à fournir :

**CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE BUREAUX – HAUTES MARLHES – 26300 ALIXAN**  
**REGLEMENT DE CONSULTATION**

- DC1 (lettre de candidature).
- DC2 (déclaration du candidat).
- Attestation de régularité de situation sociale et fiscale à jour.
- Attestation d'assurances Responsabilité Civile Décennales et Responsabilité Civile Professionnelle en cours de validité.

UN PROJET DE MARCHÉ comprenant :

- 1° - un acte d'engagement (A.E.) cadre ci-joint à compléter,
- 2° - le mémoire technique : cadre ci-joint à compléter,
- 3° - la décomposition du prix global forfaitaire : cadre ci-joint à compléter.

Toute décomposition de prix forfaitaire demandée ci-dessus sera présentée obligatoirement sur le cadre joint. **Les prix unitaires devront être arrondis à deux chiffres après la virgule.**

Les pièces générales (CCAP, Préambule, Règlement de Consultation et CCTP) ne sont pas à fournir étant donné qu'elles doivent être acceptées sans aucune modification.

Lorsqu'un candidat estimera devoir rectifier les quantités comprises dans le bordereau « DPGF », il ne pourra le faire que de façon manuscrite, les re frappes à la machine n'étant pas permises.

En l'absence d'Acte d'Engagement (AE) et/ou du Mémoire Technique (MT), le maître d'ouvrage pourra juger l'offre irrégulière.

## **IV. JUGEMENT DES OFFRES**

---

**L'EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES SERA EFFECTUE SELON LES CRITERES SPECIFIQUES SUIVANTS :**

### **A. CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES**

L'examen des candidatures sera effectué selon les critères classés dans l'ordre de priorité décroissant suivant :

- Conformité administrative.
- Capacités professionnelles, techniques et financières.

### **B. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES**

Pour choisir la proposition économique la plus avantageuse, les offres seront classées par ordre en respectant la pondération et l'importance des critères précisés dans le tableau ci-dessous.

CRITERES RETENUS	PONDERATION
Prix des prestations	<b>70%</b>
Valeur technique	<b>30%</b>

**Classement des offres :**

Les offres seront classées en fonction du nombre de points.

L'offre la mieux disante sera l'offre qui aura obtenu le + de points (En cas d'égalité, l'offre la moins-disante sera la mieux-disante).

**CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE BUREAUX – HAUTES MARLHES – 26300 ALIXAN**  
**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Erreurs de calcul dans les offres :**

Erreurs de multiplication, d'addition ou de report constatées entraînant des discordances entre le montant total de l'acte d'engagement et le chiffrage des prestations.

➤ **DANS LE CAS DE PRIX GLOBAL FORFAITAIRE**

Erreurs constatées dans la "Décomposition du Prix Global Forfaitaire " (D.P.G.F.) pour le calcul du "prix global forfaitaire" :

- Montant du D.P.G.F. supérieur à l'A.E. : il sera demandé au soumissionnaire s'il maintient son offre, de mettre en conformité le D.P.G.F. avec l'A.E.,
- Montant du D.P.G.F. inférieur à l'A.E. : il sera demandé au soumissionnaire s'il maintient son prix de s'engager sur le montant du D.P.G.F. et le montant de l'A.E. sera rectifié à la baisse.

Dans l'éventualité où les opérations d'analyse et de jugement des offres conduiraient l'autorité habilitée à passer le marché, à déclarer l'appel d'offres infructueux, il serait alors procédé à une nouvelle consultation (marchés négociés).

## **C. NEGOCIATIONS**

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de négocier avec les 3 candidats ayant présentés les offres les mieux-disantes. Cette négociation éventuelle pourra porter sur l'ensemble des critères énumérés dans le règlement de consultation, les éléments techniques, financiers, délais, environnementaux, etc.

Le maître d'ouvrage se réserve aussi le droit d'attribuer le marché sans avoir à engager de négociation.

## **V. REMISE DES OFFRES**

---

Les offres seront transmises au Maître d'Ouvrage soit :

1/ En version dématérialisée à l'adresse suivante : [contact@lepacteconstructions.fr](mailto:contact@lepacteconstructions.fr)

2/ En version papier à l'adresse suivante : LE PACTE CONSTRUCTIONS  
Résidence Novalparc – Place Edmond Regnault  
26000 VALENCE

Avant le : **Lundi 26 SEPTEMBRE 2022 à 12 heures 00, dernier délai.**

Les offres comprendront :

- Les pièces justificatives définies à l'article III « PRESENTATION DES OFFRES »
- Le projet de marché défini à l'article III « PRESENTATION DES OFFRES »

## **VI. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

---

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser, aux services :

De l'Assistant Maître d'Ouvrage : **LE PACTE CONSTRUCTIONS** – ☎ : 04.75.44.36.71.

De la Maîtrise d'Œuvre : **CABINET TRAVERSIER** – ☎ : 04.75.40.19.01